

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2010

PRESENTS : MM DE CARLI – MARINI – BARCELLA – TOUDMA - LOT – FEITE – CHEMINI – KABA – LEPEZEL - BERNARD (à partir de la troisième question) – MMES ABRAM – CRESTANI – DA COSTA – KHACEF – ZASADZINSKI – HENROT – DIAGNE – DI PELINO – LECLERC – BRIGIDI-GODEY

EXCUSES : MM BERNARD (pour les 2 premières questions) – BUTTAY – FERRARI – BOVA – BRIGIDI – MAAZI – MMES GIANNINI – BESSICH – MIRANDOLA

ABSENTE : Mlle BOUSSERA

POUVOIRS : M. BUTTAY à M. BARCELLA – MME GIANNINI à MME CRESTANI – MME BESSICH à M. FEITE – M. FERRARI à M. LOT – M. BOVA à M. CHEMINI – MME MIRANDOLA à MME LECLERC – M. BRIGIDI à M. DE CARLI – M. MAAZI à M. MARINI

SECRETARE : P. SABATINI

Ordre du jour

- Subventions 2010
- Classes vertes 2010
- Vote des taux des quatre taxes locales
- Demandes de subventions auprès de la Région Lorraine dans le cadre du projet ANRU :
 - Création d'un espace de la Citoyenneté
 - Valorisation des bordures Nord
 - Réaménagement du parc central
 - Réaménagement de la place de Lille
 - Création d'une nouvelle voie à urbaniser
 - Aménagement des rues de Lille, Bordeaux, Marseille
 - Terrain des Roms
- Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant à la convention prestation de service accueil de loisirs sans hébergement
- Modification tableau des effectifs
- Nomination de Monsieur FERRARI au titre de membre de la Commission Economie – Développement Durable
- Subventions CUCS

- Adhésion au collectif de défense du Bassin Minier Lorrain
- Autorisation concernant la cession de l'Unimog
- Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant N° 2 à la convention de partenariat avec la Régie de Quartier
- Action de solidarité envers l'AQUILA en Italie
- Vente de terrain à Monsieur DE MENECH
- Cession du terrain situé Place de Liège
- Enquête publique Performance Fibers
- Vente de terrain à Monsieur FERREIRA
- Subvention Exceptionnelle à Initiatives Solidarités Sénégal

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- Subvention exceptionnelle de 9.000 € à l'Association AVICENNE dans le cadre du festival de la calligraphie

- Carte scolaire rentrée 2010-2011

- Motion pour le service public de l'Education et contre les fermetures de classes

1) SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2010, le Conseil Municipal vote en annexe l'état de répartition des crédits de subventions.

Il demande au Conseil de délibérer sur l'attribution des subventions du budget primitif 2010.

Le Conseil,

Considérant les diverses demandes de subventions, décide d'allouer pour 2010 les subventions suivantes :

Autorise le maire à signer une convention avec les associations percevant plus de 23.000,00 €.

VIE ASSOCIATIVE

ACCA- Chasse	120.00 €
LES CHADELLINES	1300.00 €
COMITE DES FETES PLATEAU	4637.00 €
COMITE DES FETES VAL	8300.00 €
COMITE DE JUMELAGE	

	9000.00 €
C.F.D.T.	1070.00 €
CFDT RETRAITES	250.00 €
C.G.T.	2146.00 €
FJEP	8831.00 €
FNACA	647.00 €
FNDIRP	184.00 €
GROUPEMENT DU PERSONNEL	23769.50 €
NATURE DU PAYS HAUT	103.00 €
PIEDMONTAISE	753.00 €
RHIN ET DANUBE	155.00 €
SOUVENIR Français	158.00 €
ASS.DEFENSE VOYAGEURS TRAIN	370.00 €
84e SECTION Médaillés militaires	50.00 €
I.S.S	3000.00 €
C.G.T Retraités	287.00 €
COS	49105.00 €
P.Z.O	2000.00 €
	116235.50€

VIE SOCIALE

A.P.F.	250.00 €
ADDOT	80.00 €
ALAGH (MAS)	80.00 €
Association Lorraine des Greffés	80.00 €
AEIM	83.00 €
Amicale des Anciens de L' AHB	83.00 €

Association PERSONNES AGEES	9 770.00 €
CCAS	300 000.00 €
CLCV	1 000.00 €
CNL	700.00 €
Collectif pour Hop proximité	1 118.00 €
CROIX Bleue	80.00 €
CROIX ROUGE	150.00 €
Formation du personnel : AFPS 2e Session	780.00 €
DONNEURS DE SANG Longwy	250.00 €
Faiencepsy	80.00 €
F.N.A.T.H	200.00 €
FEMMES SOLIDAIRES	260.00 €
HEMOPHILES	82.00 €
HOTEL DIEU ACCOMPAGNEMENT	265.00 €
O.P.D.A.M. Epicerie Sociale	49 000.00 €
O.P.D.A.M.Colonies	4 600.00 €
Pas à Pas	80.00 €
PLEIN POT	400.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 500.00 €
SECOURS POPULAIRE	4 500.00 €
TRANS BOULOT	1 000.00 €
	377 471.00 €

VIE SCOLAIRE

FSE Collège Anatole France	1 000,00 €
FSE Collège Albert Lebrun	577,00 €
	1 577,00 €

VIE CULTURELLE

AHI MINE GODBRANGE	300.00 €
AMIS DE L'ORGUE	1 743.00 €
AVF LONGWY	60.00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	170.00 €
BIBLIOTHEQUE Y.DUDEIL	458.00 €
CINE CLUB	970.00 €
CLERO PON	938.00 €
DES LIVRES ET VOUS	300.00 €
ECOLE DE MUSIQUE LORRAINE	3 146.00 €

FANFARE ST MARTINOISE	8 821.00 €
J'AIME LE CINEMA	4 107.00 €
KALEIDOPHONE	210.00 €
LIGUE DES DROIT S DE L'HOMME	120.00 €
PHILATELIE	876.00 €
THEATRE DE POCHE	4 107.00 €
LE BAOBAB	80.00 €
ASS.FRANCO BERBERE	500.00 €
RADIO ARIA	500.00 €
	27 406.00 €

VIE SPORTIVE

AMIS DU SKI DE SAN SIMONE	165.00 €
CES A. France Section Sport	550.00 €
CLUB SUBAQUATIQUE	335.00 €
CLUB PHAR	900.00 €
CYCLO PARIS LONGWY	85.00 €
PETANQUE ST MARTINOISE	843.00 €
UNSS COLLEGE A. LEBRUN	133.00 €
AIKI BUDO	1 200.00 €
*USLM BOXE "RESPUNCH"	3 300.00 €
*USLM HANDBALL	13 120.00 €
*USLM JUDO	3 570.00 €
*USLM KARATE	4 700.00 €
*USLM TENNIS	8 000.00 €
*USLM VETERANS	300.00 €
*USLM FOOT	19 000.00 €
	56 201.00 €

* Le versement de la subvention aux clubs sportifs de la ville sera lié à la signature d'une convention qui intégrera les documents que l'Association aura à transmettre, mais également son engagement sur une charte de bonne conduite : 50 % de la subvention allouée sera versée sous ses conditions.

COHESION SOCIALE

AUJOURD'HUI DEMAIN	32 000.00 €
ESPACE LOISIRS	90 500.00 €
AVICENNE	10 500.00 €
REGIE DE QUARTIER	123 000.00 €
COMITE DE QUARTIER	1 020.00 €
	257 020.00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2010.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame HENROT ne participe pas au vote des subventions : FJEP et AUJOURD'HUI DEMAIN.

Monsieur BOVA ne participe pas au vote de la subvention : USLM FOOTBALL.

Madame GIANNINI ne participe pas au vote de la subvention : USLM HANDBALL.

Monsieur TOUDMA ne participe pas au vote de la subvention : AVICENNE.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote de la subvention : PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur FEITE ne participe pas au vote de la subvention : AMIS DU SKI DE SAN SIMONE.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention : REGIE DE QUARTIER.

Monsieur MAAZI ne participe pas au vote de la subvention : ESPACES LOISIRS, REGIE DE QUARTIER, PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur LEPEZEL ne participe pas au vote de la subvention : COMITE DES FETES VAL.

Madame LECLERC ne participe pas au vote des subventions : OPDAM et PORTES Z'OUVERTES.

2) CLASSES VERTES 2010

Monsieur le Maire signale que la commune organise deux séjours en classes vertes pour les enfants des écoles maternelles de la commune.

Ces classes se tiennent du 31 mai au 04 juin 2010 et du 07 au 11 juin 2010 (écoles Jean Macé – Jean de la Fontaine - Jules Ferry – Marie Loizillon). Les enfants sont accueillis au centre de vacances "La Combelle" à Pexonne.

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles.

Considérant que ces classes vertes nécessitent un encadrement réalisé d'une part par le personnel enseignant, et d'autre part par les employées municipales et qu'il y a lieu d'indemniser le personnel pour leur participation à ce séjour,

Il est proposé au Conseil d'accorder une indemnité d'un montant de 70 € pour le personnel enseignant ainsi que pour les accompagnateurs et de 140 € pour les employées municipales, pour le séjour.

La participation des parents a été fixée à 42 €.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide qu'il y a lieu d'indemniser le personnel d'encadrement et autorise le versement de l'indemnité aux personnes concernées,

Accepte la participation des parents à 42 €,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3) VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Après avis favorable de la Commission des Finances du 24 mars 2010, le Maire propose une augmentation de 3 % des taux communaux :

	<u>Taux 2009</u>	<u>Taux 2010</u>
- Taxe d'habitation	12.23 %	12.60 %
- Foncier bâti	14.55 %	14.98 %
- Foncier non bâti	16.15 %	16.63 %
- Taxe Professionnelle	16.39 %	16.88 %

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'application des nouveaux taux des quatre taxes locales.

Cette délibération a été approuvée par 25 voix pour – 3 contre : Monsieur CHEMINI (2) – Madame DA COSTA (1).

4) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE DANS LE CADRE DU PROJET ANRU : CREATION D'UN ESPACE DE LA CITOYENNETE

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit au cours des 15 dernières années par des opérations de constructions, de destructions ainsi que par des aménagements urbains et paysagers.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image. Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années.

La ville de Mont-Saint-Martin bénéficie d'une convention en faveur du quartier du Val Saint Martin au titre de la politique régionale de cohésion urbaine sur la période 2006-2010.

Ce soutien s'est matérialisé par l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros visant à favoriser la restructuration du quartier au travers du projet suivant :

- Création d'un espace de la citoyenneté pour un montant de travaux de 272 000 € et une participation régionale de 136 000 € soit 50 %.

Ces travaux permettront de renforcer l'identité de ces espaces comme lieux de vie au sein d'un espace urbain global.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 136.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE DANS LE CADRE DU PROJET ANRU : VALORISATION DES BORDURES NORD

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit au cours des 15 dernières années par des opérations de constructions, de destructions ainsi que par des aménagements urbains et paysagers.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image. Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années.

La ville de Mont-Saint-Martin bénéficie d'une convention en faveur du quartier du Val Saint Martin au titre de la politique régionale de cohésion urbaine sur la période 2006-2010.

Ce soutien s'est matérialisé par l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros visant à favoriser la restructuration du quartier au travers du projet suivant :

-Valorisation des bordures nord (aires de jeux, jardins familiaux) pour un montant de travaux de 320 000 € et une participation régionale de 160 000 € soit 50%.

Ces travaux permettront de renforcer l'identité de ces espaces comme lieux de vie au sein d'un espace urbain global.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 160.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE DANS LE CADRE DU PROJET ANRU: REAMENAGEMENT DU PARC CENTRAL

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit au cours des 15 dernières années par des opérations de constructions, de destructions ainsi que par des aménagements urbains et paysagers.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image. Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années.

La ville de Mont-Saint-Martin bénéficie d'une convention en faveur du quartier du Val Saint Martin au titre de la politique régionale de cohésion urbaine sur la période 2006-2010.

Ce soutien s'est matérialisé par l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros visant à favoriser la restructuration du quartier au travers du projet suivant :

- Réaménagement du parc central pour un montant de travaux de 704 800 € et une participation régionale de 352 400 € soit 50%.

Ces travaux permettront de renforcer l'identité de ces espaces comme lieux de vie au sein d'un espace urbain global.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 352 400 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE : REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LILLE

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit au cours des 15 dernières années par des opérations de constructions, de destructions ainsi que par des aménagements urbains et paysagers.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image. Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années.

La ville de Mont-Saint-Martin bénéficie d'une convention en faveur du quartier du Val Saint Martin au titre de la politique régionale de cohésion urbaine sur la période 2006-2010.

Ce soutien s'est matérialisé par l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros visant à favoriser la restructuration du quartier au travers du projet suivant :

- Réaménagement de la Place de Lille pour un montant de travaux de 505 000 € et une participation régionale de 278 641 € soit 55%.

Ces travaux permettront de renforcer l'identité de ces espaces comme lieux de vie au sein d'un espace urbain global.

Le Conseil faisant siennes les propositions du maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 278 641 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE DANS LE CADRE DU PROJET ANRU : CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE A URBANISER

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit au cours des 15 dernières années par des opérations de constructions, de destructions ainsi que par des aménagements urbains et paysagers.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image. Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années.

La ville de Mont-Saint-Martin bénéficie d'une convention en faveur du quartier du Val Saint Martin au titre de la politique régionale de cohésion urbaine sur la période 2006-2010.

Ce soutien s'est matérialisé par l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros visant à favoriser la restructuration du quartier au travers du projet suivant :

- Création d'une nouvelle voie à urbaniser pour un montant de travaux de 300 000 € et une participation régionale de 206 500 € soit 69%.

Ces travaux permettront de renforcer l'identité de ces espaces comme lieux de vie au sein d'un espace urbain global.

Le Conseil faisant siennes les propositions du maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 206 500 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE DANS LE CADRE DU PROJET ANRU : AMENAGEMENT DES RUES DE LILLE, BORDEAUX, MARSEILLE

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit au cours des 15 dernières années par des opérations de constructions, de destructions ainsi que par des aménagements urbains et paysagers.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image. Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années.

La ville de Mont-Saint-Martin bénéficie d'une convention en faveur du quartier du Val Saint Martin au titre de la politique régionale de cohésion urbaine sur la période 2006-2010.

Ce soutien s'est matérialisé par l'attribution d'une enveloppe de trois millions d'euros visant à favoriser la restructuration du quartier au travers du projet suivant :

- Réfection et aménagement des rues de Lille/Bordeaux/Marseille pour un montant de travaux de 1 780 000 € et une participation régionale de 1 180 000 € soit 66%.

Ces travaux permettront de renforcer l'identité de ces espaces comme lieux de vie au sein d'un espace urbain global.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 1.180.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE : TERRAIN DES ROMS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune s'est engagée dans un projet d'aménagement d'une plateforme destinée à accueillir des roumains roms sur un terrain appartenant à la CCAL.

La Région Lorraine a fait connaître son intention de financer en partie ce projet d'investissement à hauteur de 15.000 €.

Le projet consiste en un nettoyage, défrichage, amenée d'eau potable, alimentation électrique et achat de mobile homes permettant d'intégrer quelques familles qui ont montré leur volonté de scolariser leurs enfants.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite la Région Lorraine pour une subvention à hauteur de 15.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11) AUTORISATION DONNE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Suite à l'évolution de la réglementation de l'accueil des mineurs, il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de service avec la CAF de Meurthe-et-Moselle (document ci-joint).

Le Conseil après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant proposé.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis de la Commission Finances Administration Commandes publiques Personnel en date du 24/03/2010,

Suite aux départs en retraite, aux promotions et en prévision d'intégration au statut d'agents non titulaires, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la collectivité :

Création de postes : 3

3 postes Adjoint Technique 2^{ème} classe

Suppression de postes : 3
1 poste ATSEM 1^{ère} classe
2 postes Agent de Maîtrise Principal

Le tableau des effectifs est fixé comme suit :

135 postes créés dont 15 à temps non complet
113 postes pourvus dont 15 à temps non complet
22 postes vacants.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE la création et la suppression des postes définis ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13) NOMINATION DE MONSIEUR FERRARI AU TITRE DE MEMBRE DE LA COMMISSION ECONOMIE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2009 portant création d'un poste de Conseiller délégué au développement durable,

Vu l'arrêté Municipal du 21 Décembre 2009 désignant Monsieur FERRARI Jacques à cette fonction,

Considérant que Monsieur FERRARI n'est pas membre de la Commission Economie -Développement Durable et qu'il y a lieu de l'y intégrer,

Considérant que L'Intéressé est à ce jour déjà membre de 3 Commissions et que le Règlement du Conseil Municipal adopté le 28 Mars 2008 stipule en son article 9 que chaque élu ne peut être membre de plus de 3 Commissions,

Considérant que Monsieur FERRARI propose de quitter la Commission des Finances,

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

Que Monsieur FERRARI sera désormais membre des 3 Commissions suivantes :

- Commission Economie – Développement Durable

- Commission Cohésion Sociale – Intercommunalité – Communication – Démocratie Participative
- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement – Gestion du Patrimoine

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14) SUBVENTIONS CUCS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'engagement de la ville dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui consiste à mener des projets et actions en direction de toutes les populations du quartier du Val St Martin, quartier prioritaire dans le cadre de la restructuration urbaine diligentée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Après avoir entendu le rapporteur de la commission Cohésion Sociale,

Le Conseil faisant sienne les propositions de la commission, accepte de participer au cofinancement des projets suivants et vote les subventions aux associations pour les opérations suivantes :

Association Espace Loisirs :

- | | |
|--|---------|
| ▪ Projet « Citoyenneté et Civisme Esp Jeunesse M. Rachek » | 5.500 € |
| ▪ Projet « Hip-Hop et Capoeira pour renforcer le lien social » | 2.000 € |
| ▪ Projet « Opéra » | 1.000 € |

Association Aujourd'hui Demain :

- | | |
|---|---------|
| ▪ Projet « Fonds d'Initiatives Citoyennes » | 2.500 € |
|---|---------|

Association Portes z'ouvertes :

- | | |
|--|----------|
| ▪ Projet « Centre d'éveil de la petite enfance » | 13.500 € |
| ▪ Projet « Opération VVV 2010 » | 4.000 € |

Association Avicenne :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| ▪ Projet « Maison de la DiverCité » | 18.000 € |
| ▪ Projet « Ecriture du monde » | 3.000 € |
| ▪ Projet « Journée de la diversité » | 750 € |
| ▪ Projet « Itinéraires » | 3.000 € |
| ▪ Projet « VVV 2010 » | 4.400 € |

- Projet « CLAS 2010 » 4.500 €

Association Comité de Quartier :

- Projet « Développement culturel du comité de Quartier » 4.000 €

Association Régie de Quartier :

- Projet « Implication des habitants du val » 4.000 €

Les Petits Débrouillards de Lorraine :

- Projet « Cultiver le plaisir de comprendre à Mont-Saint-Martin » 4.000 €

Association CLE Longlaville

- Projet « Radikal Session 2010 » 2.000 €

CEDIFF de Longwy

- Projet « Prévention Violences Intrafamiliales et scolaires » 300 €
- Projet « Aide aux victimes » 500 €

CLCV LONGWY

- Projet « Médiation et responsabilisation des habitants » 600 €

CCAS de MONT SAINT MARTIN

- Projet « Point Femmes » 4.500 €

Autorise le Maire à verser 50 % de la subvention, après engagement de l'action. Le solde au fur et à mesure de l'exécution et après évaluation et ceci tout en conservant une participation finale de la ville en pourcentage ne pouvant dépasser le prorata subvention ville sur budget prévisionnel global.

Autorise le Maire à signer une convention avec les associations dont la subvention est supérieure à 23.000 €.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame BRIGIDI-GODEY et Monsieur MAAZI ne participent pas au vote de la subvention concernant : LA REGIE DE QUARTIER.

Monsieur BARCELLA et Monsieur MAAZI ne participent pas au vote des subventions concernant : PORTES Z'OUVERTES.

Madame HENROT ne participe pas au vote de la subvention concernant : AUJOURD'HUI DEMAIN.

Monsieur TOUDMA ne participe pas au vote des subventions concernant : AVICENNE.

Monsieur MAAZI ne participe pas au vote des subventions concernant : ESPACE LOISIRS.

15)ADHESION AU COLLECTIF DE DEFENSE DU BASSIN MINIER LORRAIN

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'adhérer au Collectif du Bassin Minier Lorrain. La cotisation sera de 0.1 € par habitant.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24 mars 2010,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise l'adhésion au Collectif du Bassin Minier Lorrain.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

16)AUTORISATION CONCERNANT LA CESSION DE L'UNIMOG

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Conseil Municipal a donné son accord sur l'achat d'un matériel permettant le déneigement des voies et l'élagage.

L'ancien matériel Unimog n'a plus lieu d'être conservé dans l'actif de la Commune, il propose que celui-ci soit cédé à la Société HANTSCH pour un montant de 20.000 € H.T., soit 23.920 € T.T.C.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24 mars 2010,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession de l'UNIMOG à la Société HANTSCH pour un montant de 23.920 € T.T.C.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

17)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGIE DE QUARTIER

Le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Régie de Quartier (convention jointe en annexe).

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Régie de Quartier, jointe à la présente délibération.

Cette délibération a été approuvée par 27 voix pour – 1 abstention (Madame BRIGIDI-GODEY).

18)ACTION DE SOLIDARITE ENVERS L'AQUILA EN Italie

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser au Comité de Jumelage avec MONTECOPIOLO, une subvention de 1.459.41 € correspondant au montant des dons collectés par la ville ; le Comité de jumelage assurant le lien pour verser cette somme au titre de la solidarité avec le peuple italien.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'une subvention de 1.459.41 € au Comité de Jumelage avec MONTECOPIOLO.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

19)VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR DE MENECH

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente, à Monsieur De Menech, du bâtiment du 15, avenue de la Gare sis sur la parcelle cadastrée AB 217 d'une superficie de 510 m2, au prix de 170 000 Euros,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 18 mars 2010,

Vu l'avis des domaines en date du 05 mars 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre le bâtiment à Monsieur De Menech, au prix de 170 000 Euros,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

20) CESSION DU TERRAIN SITUE PLACE DE LIEGE

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AD 133 d'une contenance de 1.709 m2 située Place de Liège, à BATIGERE.

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 18 mars 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre à BATIGERE, pour l'euro symbolique le terrain d'une superficie totale de 1.709 m2,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

21) ENQUETE PUBLIQUE PERFORMANCE FIBERS

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une enquête publique d'un mois du 08 mars 2010 au 08 avril 2010 inclus, sur la demande présentée par la société Longlaville Performance Fibers en vue d'être autorisée à exploiter un four de traitement thermique par pyrolyse à Longlaville,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 18 mars 2010,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à prescrire l'ouverture de l'enquête publique.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

22) VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR FERREIRA

Cette délibération annule et remplace celle en date du 11 septembre 2009

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente d'une partie du terrain issue de la parcelle cadastrée AC 201 d'une contenance totale de 4.818 m2, soit 2.866 m2 au prix de 53 196,22 Euros hors droits et taxes.

Vu l'avis des services des domaines en date du 30 avril 2009

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre une partie de la parcelle cadastrée AC 201 d'une contenance de 2.866 m2 au prix de 53 196,22 € hors droits et taxes à Monsieur Ferreira

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

23) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A INITIATIVES SOLIDARITES SENEGAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.500 € à Initiatives Solidarités Sénégal, dans le cadre du projet LIBER'KAR SENEGAL en co-financement avec la ville de Joeuf.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.500 € à Initiatives Solidarités Sénégal.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

24) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 9.000 € A L'ASSOCIATION AVICENNE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE LA CALLIGRAPHIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 9.000 € à l'Association Avicenne dans le cadre du Festival de la Calligraphie qui se déroulera du 07 au 20 juin 2010 au parc Frédéric Brigidi.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 9.000 € à l'Association Avicenne.

Cette délibération a été approuvée par 27 voix pour – 1 non participation au vote (Monsieur TOUDMA).

25) CARTE SCOLAIRE RENTREE 2010-2011

Monsieur le Maire présente au Conseil les prévisions de carte scolaire à la rentrée 2010-2011 pour la commune (document annexé à la présente).

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des prévisions, émet un avis défavorable sur les suppressions d'un poste à l'école maternelle Marie Loizillon et du poste spécialisé (CLAD) à l'école A. Lehlen.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

26) MOTION POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION ET CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES

Notre pays a la chance de disposer d'un grand service public laïque d'Education. Il traduit notre choix commun républicain d'une société où tous les citoyens décident de vivre ensemble.

Imagine-t-on ce que deviendrait ce principe, sans ce tour de force de l'accueil de tous les jeunes, sans distinction, réalisé quotidiennement par l'Ecole Publique ?

Depuis de nombreux mois, l'Ecole est sur la sellette. Les nombreuses décisions des différents Ministres de l'Education Nationale sont prises dans la précipitation, sans réelle concertation avec l'ensemble des partenaires (parents, élus, enseignants). Or ces mesures modifient profondément le fonctionnement de l'Ecole et les relations avec les collectivités territoriales.

Les dernières en date ; le Service Minimum d'Accueil, les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires...sont de très bons exemples !

Aujourd'hui, on assiste au spectacle d'une politique qui, au-delà des habillages, ne voit dans l'éducation qu'un moyen d'économiser.

Les budgets de ces dernières années en sont la démonstration, plus de 50 000 postes promis à la disparition sur 4 ans.

Tout n'est sans doute pas question que de postes en matière éducative, mais nous affirmons que :

-Rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » décidé de façon purement comptable.

-Rien ne pourra davantage se faire avec des réformes à marche forcée encore moins lorsqu'elles aboutissent à de vraies régressions.

-Rien ne pourra se faire non plus si l'Etat ne cesse de se désengager de ses missions, déléguant hors de l'école ce qu'elle doit assurer pour tous.

La question fondamentale de l'école et de l'éducation doit rester la priorité de l'Etat. Pour la jeunesse ; l'Education doit être l'investissement principal de notre pays, son avenir est de notre responsabilité.

La ville de Mont saint Martin est touchée par deux fermetures :

- Une classe à l'école maternelle Marie Loizillon
- La classe d'adaptation à l'école élémentaire Albert Lehlen.

Réuni ce jour, le Conseil Municipal affirme son opposition à toutes les suppressions de postes dans le milieu enseignant, quels qu'ils soient ou qu'ils soient !

Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI